

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2024121301

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE Le vendredi 13 décembre 2024 à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Grand-Aigueblanche, sous la présidence de Monsieur André POINTET.

Présents : ARNAULT Jacqueline, BON Françoise, BRUNIER Thierry, CANET Laurent, CHATAGNIER Didier, DELAPIERRE René, GUILBERT Agnès, JAY Hélène, KALIAKOURAS Evelyne, MATHIS Marc, MIBORD Josiane, MORIN Jean-Yves, NIEMAZ Jean-Louis, PERCEVAL Christophe, PIANI Alain, POINTET André, RICHIER Maryse, ROSSETTI-COCHEME Sandrine, ROUX-MOLLARD Alain, VICHARD Daniel.

Pouvoirs : BERLIOZ Pascaline donne pouvoir à RICHIER Maryse, MARIANI Michel donne pouvoir à PERCEVAL Christophe, NANTET Laetitia donne pouvoir à MIBORD Josiane, TISSOT Christian donne pouvoir à ROSSETTI-COCHEME Sandrine.

Absents : CHANOIR Jessica, HURET Edith, PARMENTIER Marlène.

Date de la Convocation : 05 décembre 2024

Nombre de Conseillers : En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 24

Monsieur Daniel VICHARD est élu secrétaire de séance.

Objet : Convention de servitudes au profit de la société ENEDIS

Il est porté à la connaissance du conseil municipal une convention de servitudes entre la société Enedis et la commune de Grand-Aigueblanche.

Des travaux sont nécessaires sur la parcelle cadastrée n°224 section CB lieu-dit « Le Grand Pré »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la convention de servitudes au profit de la société ENEDIS,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.**

Le Maire,

André POINTET

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le



ID : 073-200084572-20241213-2024121301-DE